

**Pour un pacte migratoire européen humain et ambitieux - 21.11.2023**

Pacte européen sur la migration et l'asile

*Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier (refonte)*

---

En tant qu'eurodéputé bulgare, membre du groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates (S&D), j'accueille avec enthousiasme la volonté de la Commission d'enrichir le Pacte européen sur la migration et l'asile. C'est une **priorité absolue pour notre Union**, qui affronte depuis 2015 des crises cycliques liées aux migrations.

Élu député européen pour la première fois en 2014, je suis actuellement vice-président **de la commission Affaires étrangères** (AFET) et suppléant dans la commission des Affaires économiques et monétaires (ECON). C'est en ma qualité de **vice-président de la commission des Affaires étrangères** que je m'adresse à vous : mon rôle sera **d'aider à trouver une position claire et ambitieuse** tout en représentant les valeurs progressistes qui me sont chères. Plus largement, **mes mandats en tant que président du Parti Socialiste Européen** et **premier ministre bulgare** m'ont permis de constater les difficultés majeures rencontrées par les pays placés au cœur des grandes routes migratoires.

**UNE RÉFORME NÉCESSAIRE POUR UN PACTE MIGRATOIRE HUMAIN ET SOLIDAIRE**

L'Europe connaît depuis plusieurs années une crise migratoire forte, nous devons donc nous doter d'une **politique ambitieuse, humaine et efficace qui s'attache à protéger les droits fondamentaux**. Notre continent a toujours été une terre d'accueil et nous ne pouvons accepter que des hommes et des femmes périssent en tentant de le rejoindre.

En ce sens, la proposition de directive de la Commission envisage de manière transversale la question migratoire. Toutefois, je tiens à souligner le **manque de précisions** sur certains sujets fondamentaux :

- la **protection trop floue des personnes dites vulnérables**, notamment les mineurs;
- **l'absence de clauses garantissant le respect des droits humains** dans les accords de réadmissions avec les pays tiers;
- une **utilisation trop vaste de l'IA** et un manque de garde-fous pour la protection des données personnelles.

Il me paraît indispensable que le pacte reflète l'idée que **l'immigration est une chance pour notre union**. Ainsi, **la question de l'intégration devra être pleinement abordée** lors de l'élaboration de cette nouvelle politique migratoire. Les socialistes et démocrates souhaitent qu'à l'avenir l'accent soit mis sur les politiques d'intégration et de suivi de la situation des migrants, notamment sur les questions liées à l'éducation, au logement et à l'emploi.

Je souhaite souligner l'importance d'aboutir à une **réforme efficace sur la politique de retour pour les migrants en situation irrégulière**. La Bulgarie est en première ligne du phénomène migratoire. En 2022,

plus de 87 000 migrants en provenance de Turquie ont été renvoyés dans leur pays d'origine<sup>1</sup>. La même année, mon pays a fait face à 160 000 tentatives de franchissement irrégulier de la frontière. En tant qu'ancien responsable politique bulgare, je sais que notre pays ne pourra supporter indéfiniment cette situation. Ainsi **la directive retour datée de 2008<sup>2</sup> n'est pas satisfaisante** dans la mesure où elle ne répond plus à notre réalité migratoire. La proposition actuelle **réaffirme la nécessité d'une réforme et propose des pistes d'amélioration intéressantes**. À titre d'exemple la disposition permettant l'octroi d'un droit de séjour autonome pour un motif charitable, humanitaire ou à cause d'un risque sérieux.

Malgré ces avancées, les **accords de partenariat restent peu encadrés** et laissent un trop grand **flou sur leurs priorités**. Ces accords avec les pays tiers doivent s'articuler autour du sujet de la **réintégration des ressortissants dans leur pays d'origine**.

J'attire votre attention sur la question problématique de la **corrélation entre l'aide financière aux états tiers et l'application des accords de partenariats**. Les deux doivent être considérés de manière distinctes et clairement décorréélés. **Ces aides sont primordiales** et ne doivent pas souffrir des difficultés liées à la politique migratoire.

Enfin, j'estime que l'utilisation de **l'intelligence artificielle dans le cadre de la gestion des migrations** est une **technologie intéressante mais insuffisamment réglementée** dans la proposition de directive à ce jour. Plusieurs éléments traduisent des volontés trop laxistes à ce sujet : toute IA doit impérativement être considérée comme "à haut risque" et requiert donc une supervision humaine. Additionnellement, les **entreprises privées** ayant mandat pour utilisation de l'IA **doivent se conformer à un seuil de confiance strict**, peu importe la finalité présumée. La question des données personnelles est au cœur des politiques sociales, il est donc de notre devoir de **nous montrer exigeants** afin que la **stratégie digitale européenne soit vertueuse**. Mon groupe et moi-même nous montrerons particulièrement attentifs au déploiement de telles technologies aux frontières.

## DES MESURES CONCRÈTES DANS LE RESPECT DE LA DIGNITÉ HUMAINE

**1. La mise en place d'une directive retour effective protégeant les droits fondamentaux et les garanties procédurales** constitue sans nul doute la plus grande priorité de la proposition de la Commission. Le système de retour est aujourd'hui défaillant sur plusieurs points : de graves manquements sont constatés<sup>3</sup> sur la plupart des frontières européennes, additionnellement, seulement 18,5% des décisions de retour réellement effectuées<sup>4</sup>, les conditions<sup>5</sup> actuelles prouvent leur inefficacité. L'UE doit se doter d'**une autorité unique**. Cette nouvelle institution pourrait se nommer "**Haut-Commissariat européen à l'asile et aux migrations**" et aurait pour principale mission de jouer un rôle de **contrôle sur les institutions de chaque État membre**. Concrètement, cette institution n'aurait pas vocation à remplacer les différentes institutions des états mais viendrait en complément. Elle aurait pour fonction principale d'**évaluer les**

<sup>1</sup> "A la frontière bulgare-turque, les refoulement et la violence sont légion", InfoMigrants, 28 août 2023 ([lien](#))

<sup>2</sup> Directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.

<sup>3</sup> Annual report on border monitoring, Bulgaria 2021, Bulgarian Gouvernement ([lien](#))

<sup>4</sup> Statistiques sur la migration vers l'Europe "Les immigrants dans l'Union Européenne - chiffres globaux", Commission Européenne janvier 2022 ([lien](#))

<sup>5</sup> Directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier ([lien](#))

**actions des institutions nationales** et de rendre des rapports tout en proposant des recommandations. À l'image du Conseil de l'Europe, les avis rendus ne seraient pas contraignants mais auraient une **portée hautement symbolique** et joueraient un rôle précieux pour influencer les stratégies nationales d'accueil. En plus de cette institution unique, je propose la mise en place de **centres d'accueil et d'enregistrement sur tout le territoire européen** qui permettrait l'hébergement de toute personne dans l'attente d'une décision ou procédure et un meilleur suivi des flux.

**2. Une révision des accords défallants<sup>6</sup> passés avec les États tiers** est nécessaire, ce afin de ne plus corréler gestion des flux migratoires et aide au développement. En effet, en plus de n'être qu'une solution temporaire non-viable sur le long terme, les accords avec ces pays de transit pérennisent de **graves violations des droits humains**. Pour les pays frontaliers, la **politique d'élargissement** et la **politique de voisinage** sont des **instruments clés** dans la jugulation de l'immigration, que ce soit par l'assouplissement des politiques de visas ou par l'intensification de la coopération. Le recours à des instruments financiers tels que l'aide de préadhésion pour des problèmes migratoires doit être banni de ces accords ou de tout projet lié à la migration. Pour le voisinage méridional, il convient de **sortir de cette stratégie d'Europe forteresse** et d'améliorer les conditions de vie ainsi que de prévenir les conflits. Ces enjeux doivent se refléter dans la cohérence de la politique étrangère de l'Union Européenne auprès des pays tiers.

**3. La mise en place de voies sûres pour les candidats à l'exil dans des situations de détresse.** Nous proposons une version renforcée et plus solidaire de l'opération de secours en mer "Mare Nostrum" puis "TRITON" de Frontex. L'objectif est de rendre ces opérations plus efficaces en **augmentant significativement le budget** alloué à cette tâche comme suggéré par SOS Méditerranée<sup>7</sup>. Cela permettrait de réduire les naufrages des embarcations non sécurisées et donc, les décès en mer. Cette augmentation budgétaire devra notamment **renforcer les moyens humains et techniques** des gardes-frontières. Afin de choisir le montant à affecter à ces missions, je propose que se tienne une **grande conférence européenne sur la migration** qui permettrait de mieux appréhender les difficultés rencontrées par chaque état-membre. Cette conférence incluerait de nombreux acteurs (ONGs, États tiers, entreprises, etc) et permettrait d'échanger sur l'évolution des problématiques migratoires afin d'y apporter les meilleures solutions possibles. Elle pourrait se conclure par la signature d'une **charte** qui engagerait les États signataires à **renforcer significativement les moyens d'actions** (notamment en mer Méditerranée) grâce à des nouveaux fonds européens dédiés à cette tâche.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer l'**importance primordiale d'un texte ambitieux**. La migration est sans doute un des plus grands défis de notre siècle et nous oblige à agir dès maintenant pour **éviter des drames humains** toujours plus importants. Si la proposition de la Commission européenne va dans le bon sens, elle reste selon moi incomplète dans le sens qu'elle ne va pas assez loin dans la **protection des droits humains**. Conscient des difficultés dues aux migrations irrégulières, ma position se veut mesurée tout en étant intransigeante sur la **protection des plus fragiles**.

Sergueï Stanishev

---

<sup>6</sup> "Crise migratoire : le bilan mitigé des accords passés par l'Union européenne pour limiter les entrées sur son sol", Le Monde, 26 octobre 2023 ([lien](#))

<sup>7</sup> Communiqué de presse de SOS Méditerranée du 16 mars 2023 ([lien](#))